

## GUIDE

### DENIER DE L'ÉGLISE / DONS CHAUFFAGE ou TRAVAUX / AUTRES DONS

#### Don en espèce

##### Avec demande de reçu fiscal

Vous encaissez l'espèce et vous envoyez à l'Association diocésaine de Nantes - « *Service denier de l'Église* » 7 rue Cardinal Richard 44300 Nantes - un chèque de paroisse du montant du don **avec** les coordonnées de la personne sur un bulletin de soutien.

##### Sans demande de reçu fiscal

Vous encaissez l'espèce et si le donateur donne une partie de son don au diocèse, vous le reverserez par le biais du bordereau quadrimestriel.

**Attention** : si le don en espèces est supérieur à 50 euros, nous vous recommandons de procéder à la demande de reçu fiscal comme précisé au-dessus.

#### Don en chèque

Chaque don en chèque doit être accompagné d'un bulletin de soutien.

Si le chèque a été établi à l'ordre la paroisse vous pouvez l'envoyer à l'Association diocésaine de Nantes - « *Service denier de l'Église* » 7 rue Cardinal Richard 44300 Nantes. Nous pourrions procéder à son encaissement. Nous y apposerons le tampon AD.

Si le chèque est établi à l'ordre de l'Association diocésaine de Nantes, il peut être envoyé accompagné du bulletin de soutien dans une enveloppe T. Ces enveloppes T sont réceptionnées par un prestataire qui fait la saisie des chèques.

**Attention** : Dans une enveloppe T ne mettre qu'un seul chèque + le bon de soutien.

##### Pourquoi envoyer le bulletin de participation ?

Ce bulletin permet de saisir des données personnelles (tél., mail, date de naissance, etc.) et de gérer le mieux possible la base contact des donateurs.

Le bon de soutien permet également de garder la trace de la répartition choisie par le donateur.

#### Quelques attentions

- Vérifier que les **chèques CCP** sont **signés et datés de l'année en cours**.
- Ne pas garder les chèques plus de quinze jours même si vous n'en avez qu'un seul à envoyer. Les donateurs se plaignent de la lenteur de leur encaissement.
- Ne sont pas éligibles au reçu fiscal les dons suivants : quête / casuel / offrande de messe

**Attention** : merci de ne pas mettre dans les enveloppes T un chèque paroisse, un coupon casuel ou un coupon non imprimé par nous. Notre prestataire ne saisit que les coupons que nous imprimons selon un format défini, avec un code paroisse en haut à droite et un code campagne en bas au milieu.

N'hésitez pas à nous appeler, nous sommes à votre disposition pour toutes demandes.

Florence MARTINEAU - Catherine NAUD

02 40 76 69 49 - [deniereglise@ad-nantes.org](mailto:deniereglise@ad-nantes.org)